

Les jours de ramassage

Retrouvez toutes les informations relatives au jours de ramassage des déchets dans les communes de l'Agglomération Châteauroux Métropole.

[Accéder au widget de collecte des déchets - sans barre blanche](#)

NOUVELLE ORGANISATION DES TOURNEES DE COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS ET DES DECHETS RESIDUELS

L'Agglomération Châteauroux Métropole, dans un souci de développement durable, a souhaité revoir en profondeur l'organisation des tournées de collectes d'ordures ménagères, dont elle a la charge en régie depuis sa prise de compétence en la matière le 1^{er} janvier 2002. La nouvelle organisation des tournées de collecte des déchets secs et des déchets humides a pris effet à compter du 5 septembre 2016.

Les principes de la nouvelle organisation

Pourquoi une nouvelle organisation ?

Pourquoi une nouvelle organisation ?

Afin de préserver la qualité de son environnement, de réaliser des économies d'échelle et d'assurer une meilleure sécurité de ses personnels affectés à cette tâche, la collectivité a veillé à harmoniser les tournées en les sectorisant différemment et à optimiser les moyens mis en œuvre.

Au fil du temps, avec l'intégration depuis 2002 de plusieurs nouvelles communes (l'Agglomération passant de 6 à 14) et le traitement de besoins spécifiques de certaines d'entre elles, divers ajustements des tournées avaient été réalisés. Une remise à plat du schéma de collecte s'avérait nécessaire pour accorder le même niveau de service entre communes ou zones d'habitat de même nature (habitat d'hyper-centre, habitat pavillonnaire, habitat collectif, habitat rural, commerçants).

L'Agglomération a également pris en compte la recommandation R437*, qui identifie les mauvaises pratiques, accidentogènes pour les agents et pour les usagers, dans le but d'éliminer tout risque potentiel pour la sécurité du personnel en charge de la collecte et de ses concitoyens. Ainsi, les marches-arrières des véhicules de collecte seront interdites, sauf en cas de manœuvre. Les agents ne devront plus faire de tas en amont du véhicule, pour supprimer tout risque lié à la manipulation double des sacs, à la dissociation de l'équipe de tournée (malaise, rencontre indésirable, risque routier) ou à la collecte bilatérale nécessitant de traverser les routes. Seule exception : la constitution de tas pourra être autorisée uniquement en point de regroupement en bout de rue lorsque le camion ne peut circuler dans celle-ci.

Pour qui ?

Pour qui ?

Sont concernés par le changement de ces collectes, les commerces, les administrations et tous les particuliers habitant en maisons individuelles ou en petit collectif. Trois communes non encore dotées de bacs roulants (Coings, Ardentes et Luant) vont être progressivement équipées à partir du 1er septembre 2016. Les habitants des grands immeubles collectifs ne sont pas directement impactés par les changements de jours de tournée. Il leur est surtout demandé de bien veiller à procéder au bon tri et au dépôt de leurs déchets dans le bon bac.

Comment ?

Comment ?

Désormais, toutes les collectes se feront par le biais de bennes bicompartiment, ceci afin de procéder à des tournées plus rationnelles sur toutes les communes où secs et humides seront ramassés en même temps (hormis Châteauroux et le centre-ville de Déols).

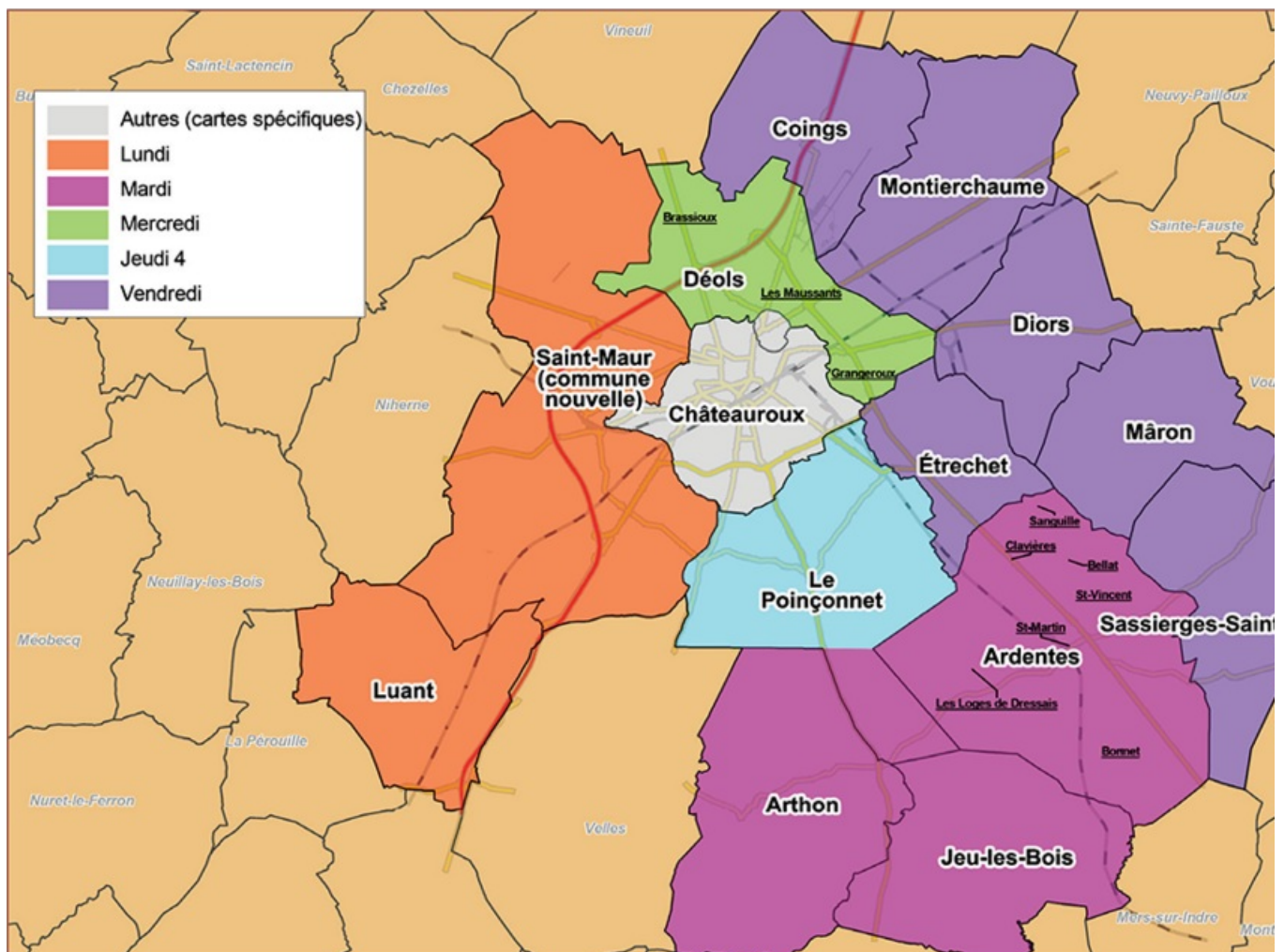
Il vous est recommandé de sortir vos bacs / sacs après 20h la veille au soir de la tournée, en limitant votre nombre de sacs (30l uniquement) à quatre (pour un total de 15 kg maximum par sac). Concernant vos bacs, pensez à le présenter sur le trottoir les poignées tournées vers la rue, pour faciliter le travail des rippeurs. Par ailleurs, la couleur des sacs et bacs reste inchangée : gris pour les déchets humides, bleu pour les déchets secs.

Pour obtenir votre dotation annuelle (1 dotation par famille et par an), rapprochez-vous de la mairie de votre commune ou du service Déchets de Châteauroux Métropole. Un justificatif de domicile doit impérativement être fourni pour récupérer votre dotation en sac.

Les infractions au règlement de collecte susceptibles d'amende Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation, est passible d'une amende de 3^e classe, d'un montant de 75 € (selon l'article R633-6 du Code pénal). Laisser son bac (gris ou bleu) sur la voie publique en dehors du jour de collecte prévu est considéré comme une infraction du même type que le dépôt sauvage de déchets cité précédemment.

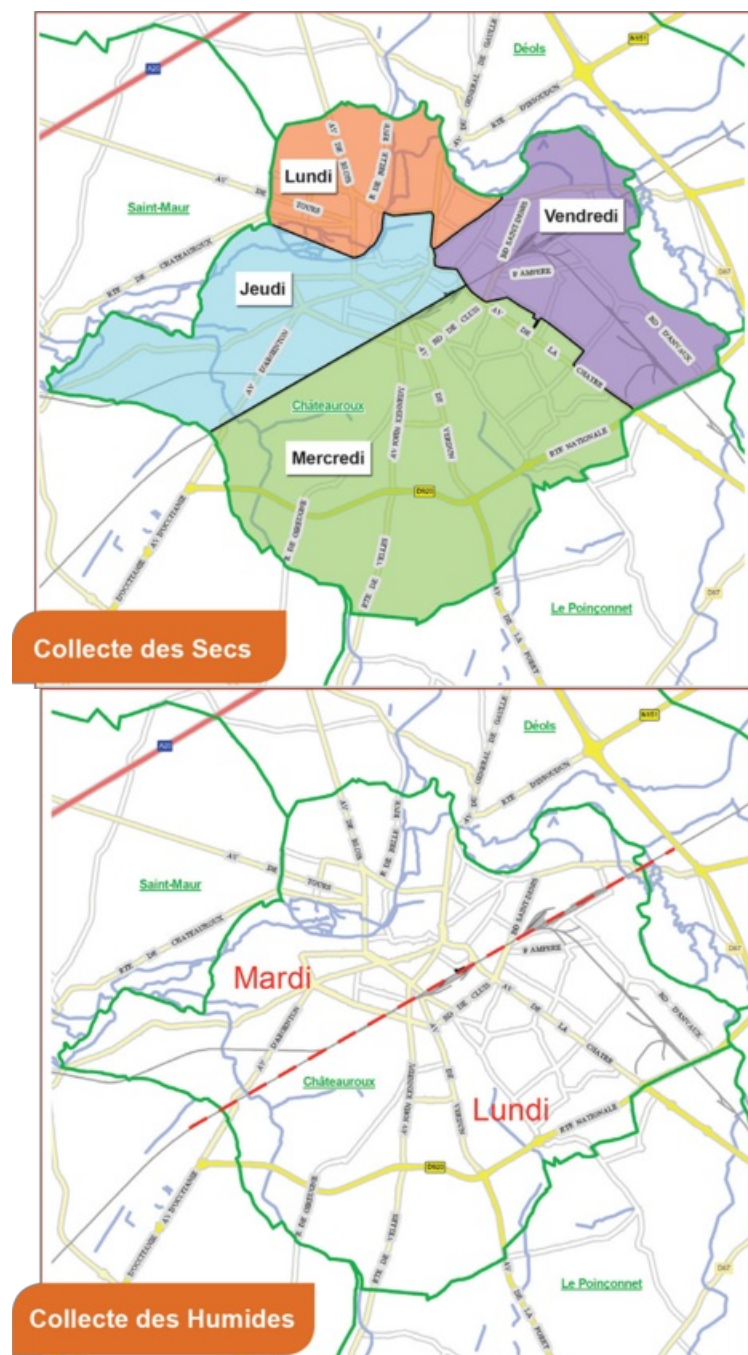
La collecte des déchets dans l'agglomération

Les emballages et papiers et les déchets résiduels : 1 seul passage dans toutes les communes de l'agglomération (hors Châteauroux et hyper-centre de Déols)



La collecte des emballages et papiers et des déchets résiduels à Châteauroux

Une collecte des emballages et papiers et des déchets résiduels par semaine.



Châteauroux - Hyper-centre

2 collectes en déchets résiduels par semaine, le mardi matin et le vendredi matin.

1 collecte en emballages et papiers par semaine pour les habitants, le jeudi matin.

Attention : 2 collectes pour les emballages et papiers pour les commerçants mardi soir et vendredi soir.



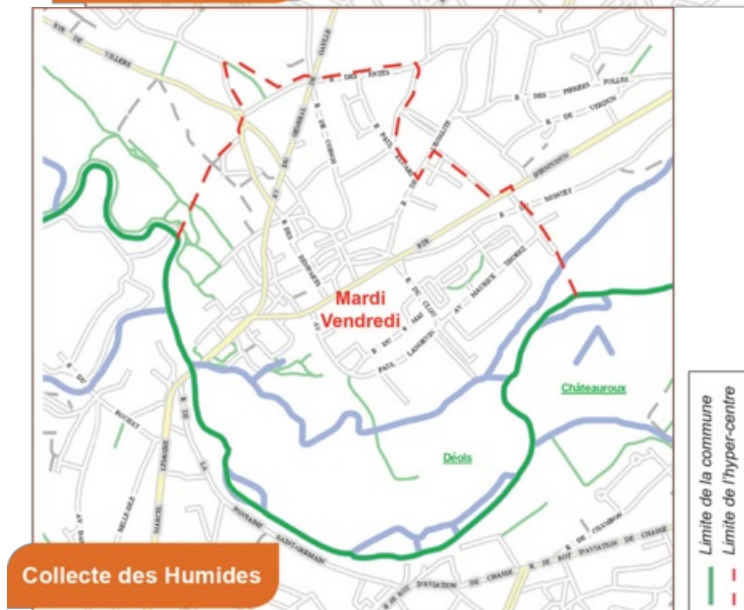
Déols - Hyper-centre

- 2 collectes en déchets résiduels par semaine, le mardi et le vendredi.
- 1 collecte des emballages et papiers par semaine pour les habitants, le mercredi.

Attention : 1 collecte en déchets secs pour les commerçants, le mardi.



Collecte des Secs



Collecte des Humides

SYSTÈME DE RATTRAPAGE DES JOURS FÉRIÉS

L'Agglomération Châteauroux Métropole souhaite offrir un service toujours plus adapté aux besoins de ses concitoyens. En conséquence, son service Propreté-Déchets met en place en 2018 un système plus simple pour la collecte particulière des déchets tombant les jours fériés.

Le principe est simple d'utilisation : pour chaque collecte tombant un jour férié, le ramassage est décalé au lendemain pour tout le monde. Exemple : si dans une semaine le jour férié tombe un mardi, la collecte du lundi est assurée normalement, celle du mardi (fériel donc) se déroulera le mercredi, celle du mercredi le jeudi et ainsi de suite.

La sortie des bacs ou des sacs ne change pas, elle s'opère toujours la veille au soir du jour de ramassage (en l'occurrence décalée d'une journée dans les cas des jours fériés).

CHÂTEAURoux MÉTROPOLE

Hôtel de ville
CS 80509
36012 Châteauroux Cedex
Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.